



GROUPE DE TRAVAIL

COMPTE RENDU

Paris, le 13 novembre 2020

GROUPE DE TRAVAIL « TELETRAVAIL »

Du 12 novembre 2020

Des chiffres mais pas de plan d'actions

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER, Manuel DEVEAUD, Martine HARNICHARD, Béatrice LAUGRAUD, Nicolas MARTEL et Gwendoline PROSPER.

Le sujet principal de cette réunion était la restitution quantitative (Cf. document joint) du questionnaire envoyé aux personnels du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, hormis les DDI et l'enseignement agricole, suite au premier confinement dû à la crise sanitaire de la Covid -19 .

Le taux de retour pour ce questionnaire est de 60% : une majorité de catégorie A ont répondu à celui-ci avec 62,1%, alors que 30% des catégories B et seulement 7,9% des catégories C ont répondu.

Pour l'administration, le sujet du télétravail a été plutôt bien abordé lors du premier confinement avec un taux de 78 % de télétravailleurs.

Depuis le premier confinement, pratiquement la totalité des agents en administration centrale sont équipés pour travailler ailleurs que dans leur bureau habituel.

Pour l'administration les améliorations déjà en place sont :

- La fourniture de matériel pour tous les agents dont les missions sont télétravaillables ; à cet effet, en début d'année prochaine, une commande de matériel pour création d'un stock est prévue pour ne pas être tributaire d'un marché parfois compliqué ;
- L'évolution nécessaire du recours en télétravail pendant une crise pandémique telle que nous sommes en train de vivre ;
- La formation pour les managers, organisée par le ministère ou les plateformes PFRH.

Les points de vigilance sont :

- Les situations d'isolement engendrées par cette forme de travail. Un dispositif de soutien existe et la cellule d'écoute et de soutien est toujours active ;
- La prise en compte des personnes en situation de handicap et l'aménagement du poste de travail ;



- L'inquiétude sanitaire avec un virus qui circule toujours activement ;
- La lutte contre les risques psycho-sociaux qui peuvent intervenir de manière insidieuse avec cette façon de travailler.

En conclusion, l'administration évoque la volonté d'intégrer le télétravail dans la future organisation du travail. A ce titre, un équilibre doit être trouvé au sein des structures entre présentiel et télétravail. Un travail doit être réalisé pour faire évoluer le management et la confiance entre l'encadrant et les agents. Les activités télétravaillables pour les agents concernés seront à préciser. Enfin un accompagnement des agents devra être mis en œuvre notamment pour prévenir les risques psycho-sociaux et l'isolement.

L'UNSA rappelle que le télétravail doit être considéré comme un geste barrière pendant cette période de pandémie sanitaire. Il doit être favorisé dès lors que l'agent le désire.

Il faut considérer les coûts personnels qui peuvent être engagés quand le matériel ne peut pas être fourni par l'administration.

La crise de la Covid n'est pas terminée et d'autres crises peuvent émerger en même temps, comme par exemple la grippe aviaire. Il est donc indispensable de réfléchir à long terme sur le sujet. Il est essentiel de réfléchir à ce mode de travail pour ne pas laisser les agents seuls, isolés.

Le sujet des troubles musculo-squelettiques doit être étudié. Pour tous ces sujets, des formations ciblées doivent être mises en place le plus rapidement possible pour les agents mais également pour les encadrants.

L'UNSA demande un groupe de travail pour réfléchir aux interactions du sujet pour tous les agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, y compris pour ceux de l'enseignement agricole, des DDI et des opérateurs. Il est indispensable de réfléchir à ce sujet en mode « brainstorming » et projet.

Ce premier travail quantitatif est une première ébauche et doit être complété de données genrées et d'un bilan qualitatif complet pour définir le travail de demain.

Une présentation d'un bilan qualitatif mis en œuvre avec l'appui d'un prestataire extérieur est prévue pour le prochain CTM (10 décembre) et un groupe de travail se tiendra en décembre ou janvier pour travailler sur les évolutions du télétravail au ministère de l'agriculture et de l'alimentation à l'avenir.

Le télétravail dans l'enseignement agricole, à la différence des autres services du ministère, n'est pas une pratique courante en temps "normal". Les établissements ont pourtant su s'adapter lors du premier confinement et ce malgré une absence totale de moyens. Aujourd'hui, à la différence de mars, les établissements reçoivent toujours du public et par nature peu de missions sont télétravaillables. Les quelques agents qui pourraient télétravailler doivent laisser leur poste de travail sur place pour les jours de présence mais ne disposent pas d'ordinateur portable pour télétravailler.

Le sujet du télétravail dans l'enseignement agricole sera évoqué en décembre selon l'administration.